

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Catherine DREZET donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-074

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI) TRAVAUX ARGUENON – 2024-2029

Le PAPI (Programme d'actions et de Prévention contre les Inondations) est un outil de contractualisation, signé sur 6 ans avec l'Etat, dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations et de réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Sur le bassin de l'Arguenon, le 1^{er} PAPI, labellisé en 2016, s'achèvera fin 2023. Un 2nd PAPI, dit « PAPI de travaux », est en cours de préparation. Il devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2024 et sera porté par le SMAP pour une durée de 6 ans. Le Comité de pilotage, co-présidé par l'Etat et le SMAP, a retenu 32 actions, réparties en 8 axes, pour un montant total de 2 695 600 € TTC :

1. Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI,
2. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
3. Surveillance, prévision des crues et des inondations,
4. Alerte et gestion de crise,
5. Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
6. Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
7. Ralentissement des écoulements,
8. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Lamballe Terre & Mer sera maître d'ouvrage ou participera financièrement aux actions à mener sur son territoire, s'inscrivant dans le cadre de la compétence « PI » et visant l'amélioration de la connaissance du risque, le ralentissement des écoulements ou encore la gestion d'ouvrages :

N°Action	Nom de l'action	Coût TTC	Etat	SMAP	Dinan Agglo	Solde Lamballe Terre & Mer
VI-01	Identification des plans d'eau sur le bassin versant	5 000	Financé via le Contrat Territorial du BV Arguenon			1 000
VI-03	Etude globale de ruissellement sur le bassin versant et propositions de solutions	60 000	30 000	10 000	10 000	10 000
VII-02	Travaux de confortement de la digue de la Petite Chaussée à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle	200 000				200 000
VII-03	Etude préalable à l'optimisation du fonctionnement des clapets de la Grande Chaussée à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle	60 000	30 000			30 000

Considérant le tableau financier prévisionnel du PAPI Arguenon « de travaux » (2024-2029) du SMAP daté du 30 mars 2023, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme de travaux proposé dans le cadre du PAPI Arguenon 2024-2029,
- APPROUVE le plan de financement présenté et les participations financières demandées à Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention-cadre du PAPI Arguenon 2024-2029, les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

1 JUIN 2023

1 JUIN 2023


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

